

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 19 (1939)
Heft: 3

Artikel: La cinquième région économique : (Vallée de la Loire)
Autor: Brossier, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888864>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



**PREMIÈRE PARTIE : RAPPORTS AVEC LA SUISSE
DES DIFFÉRENTES RÉGIONS ÉCONOMIQUES DE LA FRANCE**

**LA CINQUIÈME RÉGION ÉCONOMIQUE
(VALLÉE DE LA LOIRE)**

Formation de la Région

Lorsque fut mis à exécution le projet de division de la France en grandes Régions Économiques, réalisé par l'arrêté ministériel du 5 avril 1919, la question la plus délicate à résoudre fut celle de la délimitation des nouvelles circonscriptions que l'on allait créer, les Régions ne devant pas être des Groupements artificiels, mais des organisations fortement constituées, dont les éléments sont rattachés par un lien naturel, d'ordre économique et géographique.

Ayant choisi la solution qui consistait à grouper autour de la Chambre de Commerce d'un grand centre un certain nombre d'autres assemblées consulaires dont les intérêts sont connexes, on fut amené à choisir comme siège du Comité directeur un grand port ou une grande ville industrielle ou commerciale.

Ces deux conditions étant réunies à Nantes, cette ville fut désignée comme centre de la Ve Région Économique, dont les limites furent faciles à déterminer. Bornée à l'Ouest par un « front de mer », au milieu duquel se trouve l'estuaire de la Loire, cette Région complit d'abord les Chambres de Commerce de Saint-Nazaire, Angers, Saumur et Tours, riveraines du grand fleuve. Celle de Cholet suivit naturellement celles du Maine-et-Loire. Celles de la Sarthe, de la Mayenne et de la Vendée, soumises à la même attraction, se joignirent au faisceau ainsi constitué et formèrent le Groupement principal, où entra également la Chambre de Commerce de Lorient, dont le port entretient avec Paris et le centre de la France des relations qui passent par Nantes, et dont les grandes industries ont leur siège social dans cette ville.

En 1922, la Chambre de Commerce de Quimper qui possède sur ses côtes de nombreuses usines appartenant à des conserverurs nantais, venait compléter le Groupement.

La faculté avait été laissée à certaines Chambres de Commerce, dont les intérêts s'étendent à deux Régions, de donner leur adhésion en seconde ligne à un Groupement autre que celui dont elles faisaient partie. C'est en usant de ce droit que les trois Chambres de Commerce d'Orléans, de Blois et de Niort sont venues apporter à la Ve Région Économique une collaboration très appréciée.

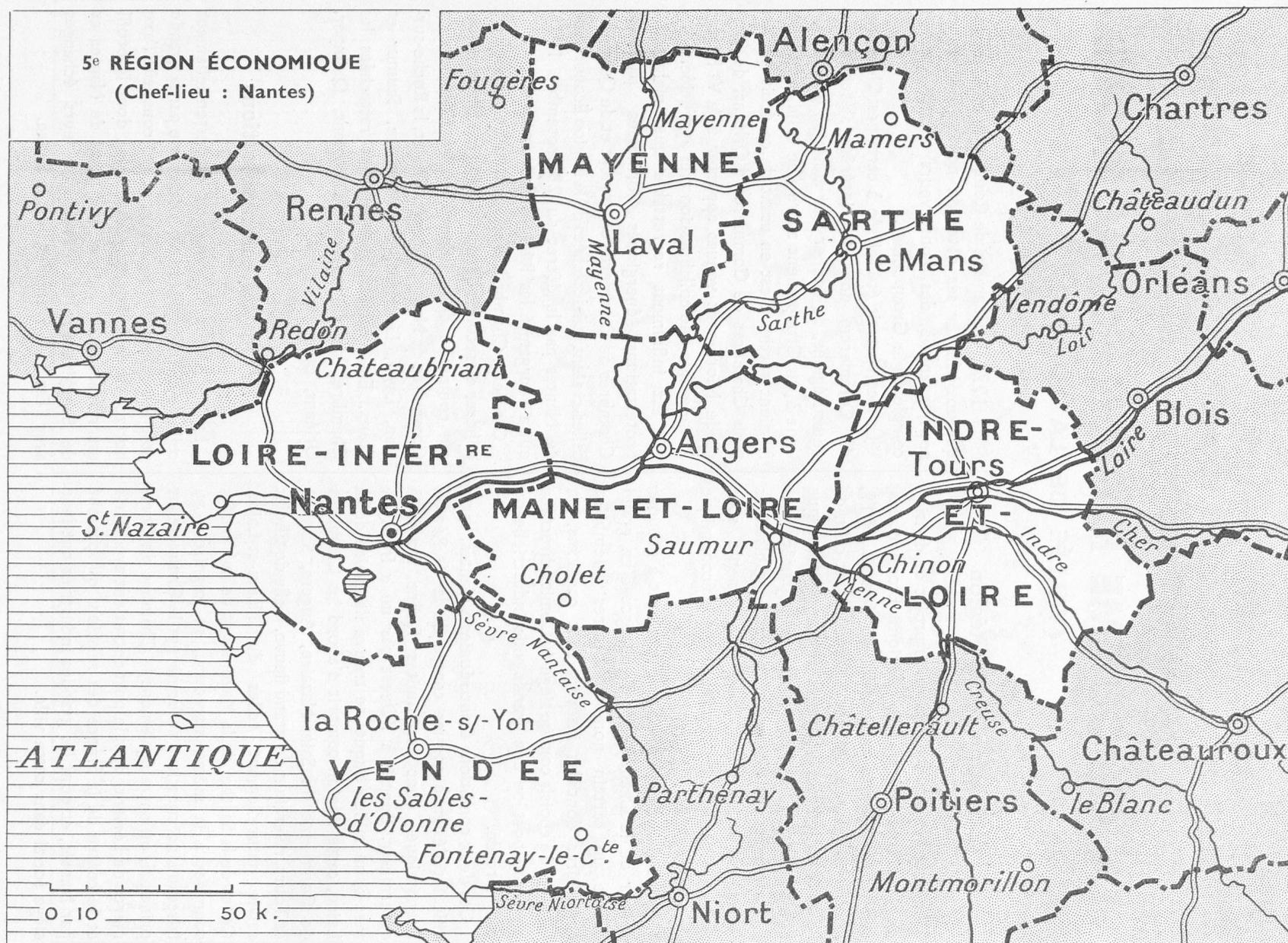
Il est infiniment regrettable que, malgré les protestations énergiques formulées par les Chambres de Commerce de Lorient et de Quimper, celles-ci aient été détachées de la Région Économique de Nantes par le décret du 28 septembre 1938, qui a réorganisé les Régions Économiques.

Ces deux Chambres n'en continuent pas moins à adhérer en seconde ligne à la Ve Région Économique, qui comprend donc aujourd'hui les Chambres de Commerce de Nantes, Angers, Cholet, la Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Saint-Nazaire, Saumur et Tours. En seconde ligne lui sont rattachées les Chambres de Commerce de Lorient, Quimper, Orléans, Blois et Niort.

Voies de communications

La Ve Région Économique est essentiellement celle de la Vallée de la Loire, desservie par la grande voie ferrée qui suit le fleuve, et qui constitue l'axe horizontal de la Région. Cette ligne, dont le profil est remarquable, permet aux ports de Nantes et de Saint-Nazaire de développer leurs échanges avec l'Est de la France et avec la Suisse.

5^e RÉGION ÉCONOMIQUE
(Chef-lieu : Nantes)



Ces relations transversales ont été considérablement améliorées à la suite des Conférences internationales tenues à Paris pendant ces dernières années et, malgré la crise financière que traversent les chemins de fer français, les dirigeants de la Région s'efforcent de les maintenir et de les développer.

Dans le sens Nord-Sud, la Région a fait établir les excellentes relations Nantes-Dieppe et vice versa, qui, par Newhaven, lui assurent de très grandes facilités pour l'Angleterre.

L'amélioration continue des profondeurs dans le chenal de la Loire maritime entre l'embouchure de la Loire et Nantes permet l'accès dans ce port des grands steamers d'un tirant d'eau de 7 à 8 mètres. Des renseignements précis sont donnés à ce sujet dans un article sur le port de Nantes que l'on trouvera plus loin.

En amont, dans la partie fluviale, les travaux d'aménagement de la Loire navigable ont conduit à la réalisation entre Nantes et Angers d'un trafic annuel de 60.000 tonnes, qui s'étend par la Sarthe et la Mayenne jusqu'au Mans et à Laval, et peut se développer ultérieurement.

Agriculture

Le sol de la Vallée de la Loire, naturellement fertile, est cultivé d'une façon intensive et fournit en abondance céréales, légumes et fruits.

Les vignobles d'Anjou, de Touraine et de la Loire-Inférieure sont réputés par leurs crus récoltés dans les Régions de Vouvray et de Saumur, sur les coteaux du Layon et sur ceux de la Sèvre et de la Maine.

L'horticulture est très florissante en Anjou et en Touraine, dans cette partie qu'on appelle volontiers « le jardin de la France ».

L'élevage est également très florissant et donne des produits très appréciés, dont une grande partie est expédiée sur les marchés de la région parisienne.

Ressources du sous-sol

Les carrières fournissent des granits, des calcaires durs et tendres pour la construction. Les ardoises de l'Anjou et les marbres de la Mayenne sont justement réputés.

Quelques années avant la guerre ont été mises en exploitation, dans les régions de Segré et de Châteaubriant, des mines de fer, dont les produits n'ont pu continuer à être utilisés dans la région en raison de la fermeture, momentanée nous l'espérons, des usines métallurgiques de la Basse-Loire à Trignac qui possèdent plusieurs hauts fourneaux actuellement en sommeil.

Ce minerai est exporté et sert utilement de fret de retour aux vapeurs qui importent les charbons anglais dans les ports de Nantes et de Saint-Nazaire.

Les principales industries

Il serait trop long d'énumérer les nombreux produits industriels qui sortent de la V^e Région Économique.

Dans des usines admirablement situées, souvent placées d'une façon très heureuse entre le fleuve et la voie ferrée, se fabriquent les produits les plus variés. Qu'il nous suffise de citer, dans l'alimentation, les conserves alimentaires, les farines, les biscuits, les sucres raffinés et candis, les riz décorqués, les chocolats, les bières, les liqueurs, etc...; dans les constructions navales et métallurgiques de toutes sortes, les chantiers et les usines sont réputés pour leurs produits de choix; la manutention des charbons et la fabrication des briquettes, le raffinage et le stockage des pétroles, la tannerie, la fabrication des chaussures, la raffinerie, la fabrication des engrâis, des couleurs et vernis, des meubles, le tissage mécanique, la brasserie, la verrerie, etc... occupent de nombreux ouvriers et répandent leurs produits non seulement dans tout le pays, mais sur les marchés extérieurs, où, malheureusement, la politique de l'autarcie économique, la protection douanière et les contingentements sont venus depuis quelques années réduire d'une façon regrettable les débouchés.

Les travaux publics et l'industrie du bâtiment sont représentés par de nombreuses et très importantes entreprises qui, malheureusement, sont aujourd'hui dans une situation difficile, en raison de l'élévation excessive des prix de la construction, résultant surtout de l'application de la néfaste loi de quarante heures et des mesures démagogiques dont souffrent les propriétaires.

Activité commerciale

Le commerce, qui fit, autrefois, la fortune du port de Nantes et celle de la plupart des grandes villes de la Région, y est toujours florissant; les maisons anciennes et nouvelles traitent des affaires importantes avec les autres régions de France, les colonies françaises et les pays étrangers.

La Région doit la place de premier ordre qu'elle continue à tenir, dans ses échanges avec le reste du pays et avec les marchés extérieurs, à la qualité reconnue des articles vendus par elle.

Si, comme nous le disons plus haut, l'exportation a fléchi, le mouvement maritime du port de Nantes, 6^e Etablissement maritime français, montre cependant par son tonnage, qui s'est élevé en 1937 à 3.234.000 tonnes, et qui, malgré la crise, dépasse 2.600.000 tonnes, que le commerce avec l'étranger est toujours vivant dans la Région.

Relations économiques avec la Suisse

Nous avons dit quel intérêt les dirigeants de la Région Économique ont toujours porté au développement de leurs rapports avec la Suisse, qui constitue pour l'industrie française une cliente de choix.

La réception, depuis la guerre, dans la région nantaise de deux délégations ayant à leur tête M. le Ministre Plénipotentiaire Dunant, et l'envoi en Suisse, en septembre 1933, d'une mission comprenant des représentants particulièrement qualifiés de la Région ont amorcé des courants d'échanges qui pourront, lorsque les circonstances économiques

deviendront meilleures, être considérablement développés.

Sans doute, il est impossible de chiffrer le montant des échanges commerciaux qui ont lieu entre la Région de la Loire et la Suisse, mais nos établissements industriels utilisent des machines en provenance de ce pays; les montres et les articles d'horlogerie helvétiques y viennent concurrencer les articles français. Certains produits d'alimentation, notamment les fromages, pourraient, si les barrières douanières étaient abaissées, reprendre sur nos marchés la place qu'ils y occupaient autrefois.

Nous exportons de notre côté en Suisse nos produits d'alimentation, conserves, biscuits, etc... Des débouchés pourraient également y être de nouveau trouvés par l'industrie textile, les produits chimiques, les raffineries, etc...

Relations touristiques

Les touristes étrangers peuvent voyager pendant de longues journées dans la région de la Loire, en appréciant chaque jour, sous un aspect différent, le charme de ses sites et la beauté de ses monuments.

La Fédération des Syndicats d'Initiative, dont la circonscription se rapproche de celle de la Région Économique, a pris justement pour titre « la Vallée et les Châteaux de la Loire ». Il n'est aucun coin de notre petite patrie qui ne réserve les plus agréables surprises à nos amis suisses qui nous feront le plaisir de venir la visiter.

Paul BROSSIER,

Président de la Ve Région Économique.

PHILIPPE & CANAUD

NANTES

LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE DE RÉPUTATION MONDIALE

SARDINES et THON à l'huile d'olive

Agent général pour la Suisse : **Gustav GERIG**, 34, Gessnerallée, ZURICH